

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1388-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 5 mai 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1388-2025 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de prévoir les heures de fermeture de certaines places publiques et de régir l'utilisation des parcs de sentiers aménagés ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 9 mai 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 9 mai 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 9 mai 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier